

2015-12-127-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

OBJET : CHOIX DU LAUREAT POUR LE PROJET « DUCLOS »

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSÉS

M. POULAERT

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 29



2015-12-127-DAP - APPEL À PROJET IMMOBILIER SECTEUR DUCLOS
DÉSIGNATION DU LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET

Monsieur le Maire rappelle,

Par délibération du 12 février 2015, le Conseil Municipal de Tarnos, dans l'objectif d'accompagner et de maîtriser le développement urbain du Centre Ville, adoptait le principe de cession de tout ou partie du terrain communal dénommé secteur DUCLOS, cadastré section AI sous les numéros 283, 284 et 285, d'une contenance totale de 3880 m², afin qu'y soit réalisé un programme immobilier. Pour remplir cet objectif, l'assemblée délibérante autorisait Monsieur le Maire de la Commune à engager toutes actions nécessaires pour organiser un appel à projets, analyser les offres, sélectionner le projet lauréat après avoir sollicité l'avis de la commission Aménagement & Patrimoine.

Dès le mois d'Avril 2015, Monsieur le Maire délivrait un dossier de règlement de l'appel à projets aux structures en ayant fait la demande.

Le 10 juillet 2015, date de remise des offres, 9 dossiers étaient ainsi déposés (GROUPE PICHET – KAUFMAN & BROAD – SOPRIMMO/APRIA – EIFFAGE IMMOBILIER – AMODIA PROMOTION – ROBERT ALDAY – NEXITY – ALTAE – LE COL). Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une analyse technique aboutissant à faire ressortir les points forts et les points faibles.

Le 20 octobre 2015, conformément au règlement de l'appel à projets, les représentants de la Ville de Tarnos auditionnaient 4 candidats en vue de recueillir des précisions sur leur projet respectif (EIFFAGE PROMOTION – GROUPE PICHET – AMODIA PROMOTION – LE COL).

Le 9 novembre 2015, la Municipalité de Tarnos portait unanimement son choix sur le projet présenté par le COMITE OUVRIER DU LOGEMENT.

Le 24 novembre 2015, les membres de la Commission Aménagement & Patrimoine validaient la proposition de la Municipalité, présentée à nouveau en Commission Générale ce jeudi 17 décembre.

Durant les prochains mois, un travail collaboratif entre le Comité Ouvrier du Logement et la Ville de Tarnos permettra d'aboutir au dépôt d'une demande de Permis de Construire durant le printemps de l'année 2016.

Afin d'engager cette nouvelle phase, le Conseil Municipal est amené à confirmer la désignation du projet présenté par le Comité Ouvrier du Logement lauréat de l'appel à projets du secteur DUCLOS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,



DELIBERE

VALIDE la procédure d'appel à projets telle qu'effectuée en vue de la réalisation d'un programme immobilier sur le terrain communal du secteur DUCLOS cadastré section AI sous les numéros 283, 284 et 285 après cession amiable de la partie du terrain communal concernée.

CONFIRME la désignation du projet présenté par le Comité Ouvrier du Logement lauréat de l'appel à projets réalisé sur le terrain communal du secteur DUCLOS,.

Vote: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 décembre 2015

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a faint circular stamp. The signature is a cursive, somewhat abstract scribble. The stamp is circular and contains some illegible text, possibly a date or a reference number.